

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL 22 février 2017

Présents : Mrs CENATIEMPO, BASTIDE, MERIC, GUILLE, VALENTIN, VERTAURE, BRAILLY, Mmes OZENDA, CAVAGNA, SULTANA, DHOYE et MEYER.

Absents excusés : Mr ESPIG

Procurations : néant

Secrétaire : Mme MEYER a été élue secrétaire de séance.

1- Approbation PV séance du 24 janvier 2017 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017 dont chaque conseiller municipal a été destinataire. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2- Adhésion des communes de Fons Outre Gardon, Montignargues, La Rouvière et Saint Bauzély au SMD Gard :

Le SMD Gard a accepté l'adhésion des communes de Fons Outre Gardon, Montignargues, La Rouvière et Saint Bauzély. La commune de St Hilaire adhérente de ce syndicat doit donner son avis sur ces nouvelles adhésions. Le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion de ces nouvelles communes au SMD Gard.

3- Accord de principe Projet photovoltaïque de Watt Group :

Le Maire demande un accord de principe pour le lancement d'une étude préalable de faisabilité à un projet photovoltaïque via l'entreprise Watt Group.

Les principales caractéristiques d'une éventuelle location seraient :

- un bail emphytéotique de 25 ans avec option de renouvellement d'une fois 10 ans
- un loyer annuel qui sera valorisé selon le tarif de raccordement en vigueur
- une indexation du loyer annuel selon un indice d'augmentation du tarif à définir ultérieurement

Que l'étude de faisabilité aboutisse ou pas, qu'elle soit suivie d'effets ou non, la société Watt Group s'engage à supporter à la place de la Mairie la totalité des frais nécessaires à la réalisation de cette étude.

A l'issue de cette étude, une nouvelle délibération sera soumise au conseil municipal.

Votent oui : Thierry Cenatiempo, Liliane Ozenda, Mireille Cavagna, Nathalie Sultana, Cécile Dhoye, Virginie Meyer, Sébastien Guille, Patrice Valentin, Anthony Vertaure, Didier Brailly.

Votent non : Eric Bastide, Philippe Méric

La délibération est votée à la majorité.

4- Réalisation d'un emprunt :

Monsieur le Maire informe de la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré section F n° 420. Emprunt de 125.000 € auprès du Crédit Agricole Languedoc, d'une durée de 20 ans, taux de 2.16 %, et remboursement trimestriel. Le remboursement de cet emprunt représente un montant annuel de 7.713,48 €. Il sollicite l'autorisation du conseil pour signer le contrat de prêt.

Mr Anthony Vertaure justifie sa volonté de voter « non » de la façon suivante : « Le dossier est incomplet. L'ensemble des coûts des travaux n'est pas compris dans l'emprunt. Le prêt ne couvre que l'acquisition du bien et non les travaux nécessaires. »

Votent oui (6) : Thierry Cenatiempo, Liliane Ozenda, Nathalie Sultana, Cécile Dhoye, Patrice Valentin, Didier Brailly.

Votent non (2) : Eric Bastide, Anthony Vertaure.

Abstentions (4) : Virginie Meyer, Sébastien Guille, Mireille Cavagna, Philippe Méric.

La délibération est votée à la majorité.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19H45.